



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE
DE LA REGION GUADELOUPE**

Secrétariat Général

☎ 05 90 99 38 01

☎ 05 90 99 38 09

SG-2009 n° 105

Basse-Terre, le 19 JUIN 2009

Le Préfet de la Région Guadeloupe

À

(Destinataires in fine)

Objet :- Réunion de l'Association du PPRT de la pointe Jarry du 23 avril 2009.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le compte rendu de la première réunion d'association du plan de prévention des risques technologiques du dépôt de la SARA à Jarry, qui s'est déroulée le vendredi 23 avril 2009 à la préfecture de Basse Terre.

Je vous informe que ce compte-rendu ainsi que tous les supports de présentation sont disponibles sur le site Internet de la DRIRE (www.ggm.drire.gouv.fr).

Le Préfet
Pour le Prefet,
le Secrétaire Général aux Affaires Régionales

Stéphane GRAUVOGEL

Liste des destinataires

COLLEGE ADMINISTRATION

- Monsieur le Préfet de la Guadeloupe
- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture
- Monsieur le Responsable Départemental de la DRIRE
- Madame le chef du SIDPC
- Monsieur le Directeur du SDIS
- Monsieur le Directeur de la DDE
- Monsieur le Directeur du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

COLLEGE EXPLOITANTS

- Monsieur le Directeur de la SARA
- Monsieur le Directeur de RUBIS Antilles Guyane
- Monsieur le Directeur de EDF Archipel Guadeloupe
- Monsieur le Directeur du port autonome de Guadeloupe

COLLEGE COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Président de la CCI
- Monsieur le Maire de Baie-Mahault
- Monsieur le Maire de Pointe à Pitre

COLLEGE RIVERAINS

- Monsieur le Président de l'Association des entreprises du Grand Jarry
- Madame la Présidente de l'URAPEG
- Monsieur le Président du Port Autonome de la Guadeloupe

COLLEGE SALARIES

- Monsieur le Président du CHSCT de SARA
- Monsieur le Délégué du personnel de RUBIS Antilles Guyane
- Monsieur le Président du CHSCT d'EDF Archipel Guadeloupe

DRIRE

ANTILLES - GUYANE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ANTILLES-GUYANE
Antenne de Guadeloupe
552, rue de la Chapelle Z.I. de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
8h30 à 11h30

après-midi sur rendez-vous

M. Philippe COMBE
Directeur Régional
M. Michel MASSON
Responsable Départemental

Réf. ENV-IC-09-343

Affaire suivie par Pierre JUAN
Tel : 0590 380366
Fax : 0590 380350
Mél : pierre.juan@industrie.gouv.fr

Baie-Mahault, le 15 juin 2009

**COMPTE RENDU DE LA REUNION D'ASSOCIATION DU PPRT de la Pointe JARRY
le 23 AVRIL 2009**

- Annexes :**
- 1/ Liste des participants (URAPEG excusé)
 - 2/ Objectifs et élaborations des PPRT, présentation de la cartographie de l'aléa technologique
 - 3/ Elaboration et présentation de la cartographie des enjeux

1. Ouverture de la réunion

M. Masson rappelle que cette réunion est la première réunion d'association du PPRT de la pointe Jarry. Celle-ci tient également lieu de réunion du CLIC de la pointe Jarry compte tenu de la similitude des participants aux deux instances.

Par ailleurs, il rappelle que le CLIC de la pointe Jarry s'est réuni 2 fois, une pour sa création et l'autre pour la présentation du projet de prescription du PPRT.

La réunion d'aujourd'hui constitue le démarrage de la phase de concertation avec toutes les parties prenantes citées dans l'arrêté de prescription dénommées ci-après l'association.

2. Présentation de l'Aléa technologique issu de l'instruction des études de dangers SARA et RAG (intervention DRIRE)

M. Juan rappelle le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit l'élaboration du PPRT. Il précise que le PPRT de la pointe Jarry est en priorité 1 d'après la circulaire du 3 octobre 2005 impliquant la réalisation d'une enquête publique avant la fin de l'année 2009. De plus, le courrier cadre du ministère de l'environnement du 26 janvier 2009 est venu préciser que l'approbation de ces PPRT devait intervenir avant la fin de l'année 2010.

Il présente également la méthodologie adoptée pour cartographier l'aléa technologique et les résultats obtenus pour les sites de la SARA et de RAG.

Les documents présentés sont joints en annexe 2.

Il est rappelé que le PPRT a été prescrit le 27 mars 2008. Initialement son élaboration est prévue pour durer 18 mois à partir de la date de notification de l'arrêté de prescription à la SARA et RAG soit le 4 juillet 2008. Ce délai étant prorogeable une fois selon la même durée.

3. Présentation des enjeux présents à l'intérieur de la zone d'Aléa (*intervention DDE*)

M. Dobrychine présente la démarche suivie par la DDE pour l'élaboration de la cartographie des enjeux. Il précise ainsi que l'étude des enjeux est essentielle pour l'élaboration de la stratégie du PPRT. Elle consiste en l'identification :

- de l'urbanisation existante ;
- des principaux ERP et usages des espaces publics ;
- des infrastructures de transport ;
- des ouvrages et équipements d'intérêt général.

En vue de :

- l'estimation des populations résidentes,
- l'estimation des emplois.

Les documents présentés sont joints en annexe 3.

4. Débat

Question M. Baréa

Les zones réservées pour l'extension prévue du stockage stratégique du dépôt de la SARA ont-elles été prises en compte dans l'évaluation des enjeux ?

Réponse M. Masson

La DRIRE n'a pas encore reçu d'éléments concrets sur ce projet. Ce projet constitue un enjeu stratégique pour la Guadeloupe et est considéré comme relevant de la directive SEVESO seuil haut.

Il est acté qu'une information est à fournir dans le cadre de la phase de stratégie du PPRT et avant la prochaine réunion d'association prévue à la remise de l'évaluation sommaire de la vulnérabilité des enjeux par le CETE mi 2009. L'information portera a minima sur l'emprise foncière du projet et le positionnement des ouvrages.

M. Baréa indique que le projet ne concerne pas seulement la SARA, mais que d'autres acteurs peuvent apparaître.

Mme. Vilte indique qu'il n'y a pas de projet de nouvelle route sur la pointe Jarry. Un nouveau dépôt va ainsi être créé, augmentant le nombre de personnes présentes sur la zone, à capacité d'évacuation égale.

M. Zébus intervient et pose la question du statut de la rue Freyssinet, voie qui pourrait éventuellement servir de voie d'évacuation. En effet, une partie de cette voie est occupée par le port autonome pour du cabotage. De plus, le pipeline de la SARA alimentant le dépôt de carburant de l'aéroport du Raizet longe cette voie.

Un accident aurait eu lieu sur ce pipe du à l'intervention d'un prestataire extérieur.

L'accès à ce pipe doit être libéré et disponible 24h/24h pour la SARA afin d'effectuer des opérations de maintenance ou pouvoir y réaliser des interventions d'urgence. Or une clôture a été mise en place et des objets et des algecos empêchent l'accès à ce pipe. Aussi, se pose la question de la gestion de la voie notamment pour garantir l'accès au pipe.

M. Zébus demande une convention entre le port autonome et la ville de Baie Mahault pour traiter ce problème. De plus, il se demande dans quelle mesure le problème ne pourrait pas être traité dans le cadre du PPRT.

M. Masson répond que ce pipe relève d'une réglementation propre relative aux canalisations de transport de fluide. Dans ce cadre une étude de sécurité propre est attendue pour le mois de mai 2009. Le pipe n'entre pas dans l'élaboration du PPRT.

Seules les canalisations d'alimentation des sites de la SARA et de RAG, réglementées par connexité aux sites, sont prises en compte dans les études de dangers. L'accès à cette voirie doit être traité dans le cadre des plans de secours.

M. Carmes indique qu'effectivement il existe un problème de statut de cette voirie. Des échanges sont nécessaires avec la ville de Baie Mahault à ce sujet. Ce sujet est traité au niveau du service juridique du port. La direction du port sera informée pour traiter le problème d'accessibilité.

Mme. Vilté demande si ce point sera intégré au plan de sûreté du port ? Si cette zone est intégrée à la zone réservée du port, l'accès en sera rendu plus difficile. Ce point doit être traité avec M. Colson.

M. Carmes indique que ce point reste à traiter. Mais qu'il pourrait contribuer à sécuriser la zone.

M. Masson indique que le problème reste cependant entier quant à l'aspect voie de dégagement.

M. Garnier demande que soit rappelé le nombre de véhicules circulant sur la RN10.

M. Dobrychine indique que le recensement fait état d'environ 6 700 véhicules/jour.

M. Gothland demande si les entreprises citées dans le recensement des enjeux du périmètre d'étude sont informées des éléments présentés en séance. Y a-t-il un caractère de confidentialité aux éléments présentés ?

M. Masson rappelle que l'un des rôles de l'association du PPRT et en particulier de l'association des entreprises de Jarry est d'être le relais de l'information. De plus, le compte rendu de la réunion ainsi que les éléments de cartographies seront rendus publics à l'issue de la réunion.

Il n'y a aucun caractère de confidentialité aux éléments du PPRT.

De plus, les entreprises concernées ont été informées par courrier de l'élaboration du PPRT et ont été visitées par un cabinet d'experts dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité du bâti.

Il précise que les mesures qui pourront être prises dans le cadre du PPRT seront de l'expropriation, du délaissement ou du renforcement sur du bâti existant. Les échanges à venir seront donc très importants dans le cadre de la phase de concertation.

Il demande ensuite à EDF et au PAG leurs commentaires.

M. Carmes indique qu'un certain nombre de questions se posent en effet au regard des présentations. Le schéma portuaire d'aménagement de la zone devrait rapidement sortir. Aussi, souhaite-t'il qu'une réunion de présentation de ces projets soit organisée rapidement pour examiner leur compatibilité avec les zones sensibles identifiées dans le cadre de l'élaboration du PPRT. Les projets sont notamment :

- projet Jarry 2
- le rachat du WTC
- l'extension de la SARA.

Plusieurs dizaines d'hectares seront ainsi transformés en zone d'activités.

Il demande quelles seront les échéances fixées pour le renforcement des bâtiments.

M. Masson indique que nous aurons une vision plus précise de la situation au moment de la présentation de la superposition aléa/enjeux.

Le principe d'une réunion de présentation des projets du port avec la DRIRE et la DDE est acté.

M. Jonckheere indique que l'association est là pour recueillir les avis de tout le monde.

M. Lebeau intervient et précise qu'il constate que les cartographies présentées comme définitives n'intègrent pas les propositions d'EDF pour l'exclusion de certains phénomènes. En l'état actuel, le projet de nouvelle centrale sur le site de Jarry sud est selon lui bloqué. Si la situation persiste, EDF en informera l'Etat au plus haut niveau.

Il conteste la carte d'aléa technologique telle qu'elle a été présentée. En effet, les conclusions des experts mandatés par EDF pour retravailler sur la diminution de l'aléa technologique sont différentes des conclusions de l'INERIS sur un certain nombre de points. L'instruction de ce dossier n'a pas été transparente.

Il est inquiet quant à la prise en compte des boil-overs en cinétique rapide.

M. Masson indique que le comité de pilotage du projet EDF pointe Jarry est prévu pour le lendemain. Il précise que l'aléa est néanmoins moins contraignant que présenté lors des réunions précédentes. La problématique des Boil-overs est à prendre en compte en cinétique rapide à partir du moment où le délai d'apparition du phénomène est inférieur au délai de mise en œuvre des mesures de protection des populations. De plus, l'Etat a toujours affiché ses interrogations quant au choix du terrain.

M. Guyard indique qu'un maximum de transparence est nécessaire pour l'élaboration du PPRT. L'inspection a pris en compte les propositions d'EDF visant à réduire l'aléa technologique et que ces résultats seront présentés le lendemain.

Il précise que seule la SARA, en qualité d'exploitant, pourra proposer un amendement de son étude de dangers comportant des dispositions supplémentaires de sécurité.

L'analyse critique de la DRIRE a duré plusieurs années, les nouvelles propositions doivent être faites dans un cadre réglementaire et analysées comme telle.

Le résultat du travail de la DRIRE n'a rien d'approximatif car encadré par de nombreux textes.

Il précise à l'association l'impact des phénomènes dangereux touchant l'emprise foncière du site EDF et notamment les accidents issus du poste de chargement des camions, des canalisations longeant le site et des réservoirs le plus proches créant une zone TF+.

M. Baréa indique que la SARA a étudié la faisabilité technique des propositions d'EDF.

M. Juan indique que les propositions d'EDF ont effectivement été intégrées mais non présentées ce jour car non recevables réglementairement. Par ailleurs, les résultats montrent que les évolutions proposées n'impactent pas significativement le niveau d'aléa technologique. Des réflexions plus poussées doivent être engagées.

M. Masson indique qu'il souhaiterait une meilleure association entre les exploitants afin de faire émerger des solutions communes éventuellement avec un financement commun. En tout état de cause, les éléments de sécurité doivent être échangés afin d'optimiser les plans de secours internes. Ce point est essentiel dans le cadre de la phase de stratégie du PPRT. Cela n'empêche pas EDF de faire des propositions rapidement en parallèle au processus.

M. Garnier demande si les exploitants auront la latitude de faire des propositions pour faire évoluer l'aléa avant la réunion de présentation de superposition aléa/enjeux.

M. Juan indique que oui. Des mesures de maîtrise des risques supplémentaires peuvent être proposées et mises en place. L'aléa présenté aujourd'hui repose sur les mesures existantes ou prescrites. Il pourra évoluer au regard de nouveaux éléments présentés au cours de la phase de concertation.

M. Zébus constate que le débat d'experts n'est pas clos sur l'aléa technologique et qu'ils doivent se mettre d'accord pour l'intérêt général.

Les objectifs recherchés sont la sécurité de tous et le bon fonctionnement de la Guadeloupe. La ville de Baie Mahault ne saura pas se positionner si les experts ne s'entendent pas. Le débat repose sur l'approvisionnement énergétique de l'île. Il indique que le projet Jarry 2000 est lancé au niveau de la mairie de Baie Mahault pour construire une vision globale de la zone sur les volets sécurité et économie. Les conclusions du PPRT y seront intégrées.

M. Masson remercie les élus de leur présence à la réunion car ceux-ci n'étaient pas représentés lors de précédentes réunions du dernier CLIC. Il rappelle que les réunions d'association font parties intégrantes de la démarche d'élaboration du PPRT.

M. Vernet fait un point sur le calendrier de suivi. Si l'enquête publique est déclenchée fin 2009, nous pourrions aboutir à une approbation du règlement, de la note de synthèse et du zonage pour juin 2010.

M. Desplan indique que le conseil général en tant que financeur est partie prenante dans l'élaboration du PPRT. Qu'il continuera à suivre avec intérêt la démarche d'élaboration et souhaite que le débat d'experts aboutisse notamment vis-à-vis des tiers exposés à l'aléa technologique.

Le principe d'une présentation de la démarche d'élaboration du PPRT au comité d'aménagement de la ville de Baie Mahault est retenu.

M. Vernet clos la séance.